

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 124 (1998)
Heft: 14

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 23.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le comité central vous informe

Entre la conférence des présidents réunie le 9 mai à Lausanne et l'envoi des nombreux documents destinés à l'assemblée des délégués fixée au 12 juin, le Comité central a tenu séance à Ittigen, près de Berne.

Mise en oeuvre du concept «Vision»

Le CC a pris connaissance avec satisfaction de la réaction positive des présidents des sections et des groupes spécialisés aux premières propositions formulées pour la mise en oeuvre de la «Vision» élaborée par le groupe de réflexion sur l'avenir de la SIA. De fait, l'élan insufflé par ce projet et la dynamique lancée à l'issue de l'assemblée des délégués de novembre 1997 continuent à déployer leurs effets. Afin de tracer les contours de la future orientation de la SIA – soit la base sur laquelle s'appuiera le groupe de travail «Nouvelle orientation de la SIA» pour proposer de nouveaux statuts à l'AD prévue pour novembre 1998 – des suggestions ont été émises concernant:

- les objectifs et les tâches de la SIA
- le cercle des membres
- les types d'affiliation
- les groupes professionnels, sections et plates-formes
- le soutien aux bureaux dans l'exercice de la profession.

SIA 142: règlement des concours d'architecture et d'ingénierie

L'assemblée des délégués du 12 juin est également appelée à voter le nouveau règlement SIA 142 sur les concours d'architecture et d'ingénierie, qui a vu le jour grâce à l'énorme travail fourni par le comité de la commission des concours présidé par Timothy O. Nissen, à Bâle. Au bénéfice d'un très large consensus, le document soumis à approbation reprend tous les éléments principaux des

anciens règlements SIA 152 et 153 tout en se conformant aux nouveaux critères applicables en matière de concurrence. Une fois adopté par l'assemblée des délégués, cet outil de créativité, de qualité et de rentabilité indispensable à la fois aux maîtres de l'ouvrage et aux concepteurs verra son application largement encouragée.

Swisscodes: un autre projet pour l'avenir de la SIA

Le CC attache une grande importance au soutien manifesté par les ingénieurs au très ambitieux projet *Swisscodes*. Il s'agit d'une version revue et corrigée des normes de structures, pour rendre celles-ci à la fois plus proches de la pratique et compatibles avec la normalisation européenne. Dans cette optique, la SIA souhaite contribuer activement à l'élaboration des normes d'ingénierie européennes, afin de mettre à la disposition de la profession des normes courtes, réalistes et informatives. Bien que fondées sur la tradition, celles-ci doivent également promouvoir la responsabilité et la créativité des ingénieurs, dans le but de leur fournir tous les instruments nécessaires à un exercice durable de leur spécialité, à l'échelle européenne. A cette fin, le CC a débloqué un crédit d'étude plafonné à 200 000 francs, toutefois assorti de la condition que diverses questions soient préalablement réglées, en matière de personnel et d'organisation notamment. Ce crédit doit permettre d'élaborer le projet d'ici à la fin de l'année 1998 et d'en assurer le financement définitif.

Adjudication de mandats: intervention de la SIA

Le Comité central a décidé d'intervenir auprès de la direction II des CFF à propos de l'adjudication des travaux de conception générale de ses ateliers principaux, situés à Olten. Le caractère de fait accompli

de telles adjudications s'avère aussi peu compréhensible qu'inacceptable: si elles font école, elles n'auront d'autre effet que de gravement compromettre l'avenir de prestations d'étude de qualité. La SIA est certes consciente de la complexité de la situation à laquelle les adjudicateurs publics se trouvent actuellement confrontés, à la suite des diverses mesures de libéralisation qui sont entrées en vigueur. Selon elle, il importe toutefois de mettre en commun les expériences faites par les divers partenaires afin de pouvoir progresser sur ce nouveau terrain. Dans ce but, la SIA invite donc Confédération, cantons et communes à préparer avec un soin tout particulier les prochaines procédures d'adjudication et elle se déclare prête à offrir son aide pour la mise au point des documents relatifs aux appels d'offres. De fait, plusieurs exemples ont d'ores et déjà prouvé qu'une telle collaboration ne pouvait aboutir qu'à des solutions satisfaisantes pour tous.

Taxe sur la valeur ajoutée: l'opportunité d'un recours est examinée

Dans le cadre de la mise à jour de ses comptes, le secrétariat général a procédé, en 1997, à une révision des postes afférents à la TVA, afin de clarifier la situation dans ce domaine également. Un prononcé pouvant faire l'objet d'un recours a maintenant été rendu. Le CC a donc chargé le secrétariat général d'examiner l'opportunité d'une telle démarche à propos de l'application de la TVA aux rabais consentis aux membres et d'un taux d'imposition mixte qui revient à soumettre également à la TVA les cotisations des membres individuels et des bureaux, en sus des produits et services facturés. Affaire à suivre.

*Eric Mosimann,
secrétaire général*